

2019/25

REPUBLIQUE FRANCAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT SAVOIE

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE DE SAINT-MARTIN D'ARC

#### Nombre de membres:

En exercice. : 09

Présents : 06

*Séance du 30 septembre 2019*

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 00

Abstentions : 00

Date convocation

24/09/2019

Date d'affichage

24/09/2019

L'an deux mil dix neuf , le trente septembre à 18 heures 00  
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses  
séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GILLOUX, Maire.

Présents : GILLOUX Jean-Louis, , JOET Christian, AUGUSTE Véronique  
René ANDOUCHE, DERBEY-PERRAUD Nelly, COSTERG Thierry.

Secrétaire de séance : M. ANDOUCHE René.

Absent et excusé : JACOB Christian , OLLIER Luc (procuration à Thierry COSTERG),  
MAISONNEUVE Madeleine, procuration à GILLOUX Jean Louis).

#### **OBJET DE LA DELIBERATION : Motion réforme des services de la Direction Generale des Finances Publiques**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la motion votée par le Syndicat du Pays de Maurienne en sa séance du 3 septembre 2019 et présente le projet de réforme « la géographie revisitée » qui modifierait le maillage territorial de la DGFIP et se traduirait par :

- la disparition du service des impôts des entreprises (SIE) ainsi que des services de contrôle (Pôle contrôle expertise-PCE- et brigade de vérifications -BDV-) et leurs transferts respectifs à Moûtiers et La Motte Servolex ;
- la fermeture de toutes les trésoseries mixtes de Maurienne (gestion des collectivités locales et recouvrement de l'impôt) et leur regroupement (excepté celle d'Aiguebelle délocalisée à Albertville) en vue de la création d'un service de gestion comptable des collectivités à St Jean de Maurienne (SGC) ;
- en substitution à la suppression des trésoreries et en complément d'un service des impôts des particuliers (SIP) à St Jean de Maurienne, la mise en place de 6 points de contacts (Aiguebelle/La Chambre/St Etienne de Cuines/St Michel de Maurienne/Modane/Val Cenis) au sein des Maisons de Services au Public (MASP) déjà existantes ou é créer (Maison France Service) permettant de guider les particuliers (aucun agent de la DGFIP ne sera affecté dans ces structures) ;
- la délivrance d'une mission de conseils aux élus par du personnel des finances publiques dans le cadre de permanences à organiser dans les collectivités locales ;
- la création d'un service départemental des impôts fonciers à St Jean de Maurienne.

Il propose au Conseil Municipal de prendre une motion identique à celle du Syndicat du Pays de Maurienne.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré ,

Considérant :

la configuration géographique de la Maurienne, la plus longue des vallées transversales des Alpes (120 km Aiton/Bonneval sur Arc)

- le regain économique du territoire comme l'atteste les encaissements 2018 du SIE Maurienne trois fois plus élevés que dans les autres bassins de Savoie ;
- la réalisation de la ligne ferroviaire Lyon-Turin et l'installation d'entreprises liées à ce grand chantier;
- la récente labellisation « Maurienne, territoire d'industrie » témoignant de l'intérêt de l'État à soutenir ce territoire ;
- le retard de la vallée dans l'accès au numérique en raison de la faiblesse des infrastructures en très haut débit, d'une part, du vieillissement de la population et de sa réticence face à la dématérialisation, d'autre part ;

Constatant, dans ces conditions :

- la dégradation du service public apporté aux usagers qu'il soit entreprise ou particulier par une perte de proximité, de réactivité (rendez-vous obligatoire pour l'accueil et la réception des usagers à titre permanent au niveau fiscal dans les SIP et SIE) de technicité et donc d'efficacité ;
- la contradiction de la réorganisation projetée avec les discours délivrés par les autorités gouvernementales sur la redynamisation des territoires ruraux ;

En conséquence, au stade de la présentation du projet, dans l'attente de clarifications sur les modalités de sa mise en œuvre en Maurienne (redéploiement des postes/des emplois en général, régularité des permanences réalisées par les « conseillers » dans les collectivités, niveau de responsabilité de ces conseillers, financement des 6 accueils de proximité...),

- rejettent le projet de la Direction Départementale de la DGFIP élaboré sans concertation avec les maires du territoire, sans tenir compte de la géographie d'un territoire de montagne, sans prendre en considération la manière de vivre de ses habitants et de ses entreprises,
- désapprouvent la séparation des missions de SGC et de conseils auprès des collectivités,
- demandent le maintien d'un niveau de service équivalent à celui d'aujourd'hui répondant aux besoins majoritaires du territoire, à savoir les services fiscaux aux entreprises, aux particuliers et aux collectivités,
- demandent à Monsieur le Directeur départemental de la DGFIP l'organisation d'une rencontre avec les élus de Maurienne dans les meilleurs délais (maires, présidents des 5 EPCI-FP et délégués du SPM).

Fait et délibéré en mairie. Au registre sont les signatures.

Le Maire, Jean Louis GILLOUX

